

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 37426 - 2013 B 00187 - 790 420 996 - 3C CONSULTING GROUP

37426

N° de Dossier : 231B

En Euro

NUNOD75

CGA LEVESQUE 22 AV CH DE GAULLE 92200 NEUILLY S SEINE

SASU 3C CONSULTING GROUP

17T RUE DE LA STATION

92600 Asnières-sur-Seine

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033**Réel simplifié BIC****Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC****Formulaire millésime 2024**

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9210101	328969	57	ST	651
N° Siret		79042099600031		

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 206S 2024  N° 11084*25 Formulaire obligatoire à l'usage du service général des impôts	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Régime simplifié d'imposition						X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SASU 3C CONSULTING GROUP 17T RUE DE LA STATION 92600 Asnières-sai-Seine							
SIRET : 9 0 4 2 0 9 9 6 0 0 0 3 1				Mét : bruno.chognon@1bdeveloppement.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à E du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET :			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Activités des sociétés holding			
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°206S-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		9 544	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 bisdecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°206S-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°206S-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°206S-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°206S-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse : N° :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse : N° :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse : État de résidence : N° :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA							



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISA.COM/PIA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e								
								f								
								g								
								h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j								
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)								
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés : * SCA, associés gérants : * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6											
1			2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0%		15%		19%					
					MVL T imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVL T réalisée au cours de l'exercice											
					MVL T restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																



Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065 SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CGA LEVESQUE 22 AV CH DE GAULLE 92200 NEUILLY S SEINE Tél : 0146372269			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 26/04/24 Lieu : ASNIERES SUR SEINE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : PRESIDENT MR BRUNO CHOIGNON		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature		
☐ prestataire :					



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SASU 3C CONSULTING GROUP		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		171 RUE DE LA STATION 92600 Asnières-sur-Seine				
SIRET		79042099600031				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
				Net		
AC TIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
		{	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	200 000
	Total I (5)			044	048	200 000
AC TIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
		Autres * (3)		072	074	989
	Valeurs mobilières de placement			080	082	
	Disponibilités		8 298	084	086	8 298
	Charges constatées d'avance *		1 340	092	094	1 340
	Total II		10 627	096	098	10 627
	Total général (I + II)		210 627	110	112	210 627
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	105 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	10 500	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132		
	Report à nouveau			134	4 113	
	Résultat de l'exercice			136	37 956	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	157 569	
Provisions pour risques et charges				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 476	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	)	172		
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175	51 582	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	53 058	
Total général (I + II + III)				180	210 627	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2

Formulaire obligatoire (article 390 du décret n° 2017-1335 du 19 septembre 2017) A bis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise SASU 3C CONSULTING GROUP		Néant ☐ *		
Exercice clos le				31/12/2023		
A- RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	209		210		
	Production vendue	215		214		
	Production stockée	217		218		
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée			221		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			231		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242 12 044		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE*)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (retraites, etc.)			252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* : 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260)	259 260		262		
Total des charges d'exploitation (II)				264 12 044		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 -12 044		
Produits financiers (III)		280 50 000		294		
Charges financières (V)				290		
Produits exceptionnels (IV)				300		
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347, (dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)		347 348		306		
Impôt sur les bénéfices* (VII)				310 37 956		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				312 37 956		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		314		
Reintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*	316		311		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324				
	Divers* (dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés : 247, Frais de valeurs liquidatives sur OPC* : 248)	247 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		251		
	Charges afférentes à l'actif relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'actif relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
	Produits afférents à l'actif relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexdecies) : 986, ZFU -ZE (44 octies A) : 987				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septdecies A) : 981, JEI (44 sexies D) : 989						
ZRD (44 terdecies) : 127, ZRR (44 quidecies) : 138						
Bassins d'emploi redynamisés (44 quidecies) : 991, Investissements et souscriptions outre-mer : 344						
ZFANG (44 quidecies) : 345, Zone de développement prioritaire (44 septdecies) : 993						
BUD (44 sexdecies) : 992						
Deductions	Créance due au 1er 12 du report en arrière du déficit	346		350 47 500		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	655				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641				
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352 9 544	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière*	356		360		
	Déficits antérieurs reportables*			372 9 544		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370 9 544		

* Des explications concernant ces chiffres figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

F

SASU 3C CONSULTING GROUP

Au capital de 105.000 Euros
Siège social : 17T RUE DE LA STATION
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

RCS NANTERRE 790 420 996

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27 JUIN 2024

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 37.955,86 Euros, augmenté d'un montant de 4.113,27 Euros prélevé sur le compte report à nouveau, soit un résultat distribuable de 42.069,13 Euros, nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice	37.955,86 euros
Au poste « report à nouveau »	4.113,27 <u>euros</u>
	42.069,13 euros

Ce compte « Report à Nouveau » présentera après affectation un solde créditeur de 42.069,13 Euros.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à ASNIERES SUR SEINE,

Le 27 Juin 2024.

LE PRESIDENT

